



## Communiqué de presse

### Les écoles d'art et l'esprit du libéralisme

Les turbulences que traverse actuellement l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) qui regroupe les anciennes écoles d'art de Brest, Rennes, Quimper et Lorient, et qui voit son Directeur Général déchargé de ses fonctions un an avant le terme de son contrat, trahissent les profondes difficultés que traverse cette école mais aussi toutes les écoles d'art françaises, contraintes à une réforme mal préparée et mal conduite.

Cette réforme, imposée par l'Etat, visait à transformer les écoles d'art en établissements d'enseignement supérieur et à conférer à leur diplôme le fameux grade de master. Depuis la loi Pécresse, le statut d'établissements d'enseignement supérieur implique l'autonomie juridique. A cette fin, les écoles d'art ont dû se détacher de leurs villes d'origine et se regrouper au sein d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC). Les plus prudentes (plus d'un tiers dont par exemple Nantes, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Valenciennes, Amiens et toutes celles du Sud-Est) ont évité de se regrouper et n'ont fait que changer de statut. Les quatre villes bretonnes ont, elles, cédé aux injonctions de l'Etat. Encore fallait-il, avant de créer la coquille, réfléchir à ce qu'on allait y mettre !

#### Crises budgétaires

La transformation en EPCC a parfois été mal préparée par des cabinets de consultants indépendants. Cela a été le cas en Bretagne avec, par exemple, l'oubli de la mise en place d'un réseau informatique, désormais reporté aux calendes grecques. Immanquablement, les problèmes financiers ont surgi, à l'exemple de la crise budgétaire permanente que vivent les universités. Si la première victime a été l'ESA Dunkerque-Tourcoing, les unes après les autres, toutes les écoles affrontent les mêmes obstacles. Les collectivités, contaminées par l'esprit du libéralisme et de moins en moins dotées par l'Etat, ne conçoivent qu'une "variable d'ajustement" : l'emploi. Non-remplacement des départs en retraite, ralentissement des carrières, baisse des primes sont dans les cartons, la précarisation de l'emploi est en place. Les surcoûts créés par l'augmentation des administrations des écoles qui doivent désormais gérer ce qui incombait autrefois aux villes, notamment en terme de RH, ne semblent en revanche ni absurdes ni inefficaces. Or c'est à des administrations réduites et non préparées, que, du jour au lendemain, on a imposé de nouvelles missions. En Bretagne, une administration centrale qui s'est enflée jusqu'à 8 agents chapeaute les quatre administrations des différents

sites. Cette bureaucratisation des écoles a pour première conséquence de menacer directement l'emploi des enseignants.

### **La démocratie aux oubliettes**

De par le changement de statut juridique, les collectivités, qui jusqu'ici, s'occupaient peu de leurs écoles dont la tutelle pédagogique a toujours été et reste le Ministère de la Culture, se sont retrouvées à la tête de conseils d'administration et donc contraintes de voter chaque dépense. Premières contributrices aux budgets des écoles, elles s'estiment en droit de décider non seulement de leur financement, ce qui est leur prérogative, mais donc aussi de leur programme pédagogique, ce qui ne l'est pas.

L'incompétence de conseils d'administration majoritairement composé d'élus sans expérience ni de l'enseignement ni des arts plastiques, leur choix, désormais majoritaire, de nommer à la tête des écoles des administrateurs de la culture plutôt que des enseignants, la relégation des élus des personnels et des étudiants au rôle de potiches dans les Conseils d'Administration, l'autoritarisme de nombreux élus locaux, leur incompréhension du rôle central du ministère de la Culture, le retard formidable accumulé par les écoles d'art en terme d'enseignement et de gestion numériques conduisent à des situations de conflit. Cela a été le cas à Avignon, à Bordeaux, à Perpignan actuellement menacée de fermeture, à Tourcoing, actuellement menacée de fermeture, en Bretagne aujourd'hui.

Timidement, l'Association Nationale des Ecoles d'Art (ANDÉA, autrefois Association des Directeurs d'écoles d'Art) suggère désormais de modifier la loi sur les EPCC. Il est trop tard, le mal est fait.

### **L'esprit du libéralisme**

Les écoles tentent, par tous les moyens, de trouver des financements, de se mouler dans le carcan de l'Agence d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur (AERES), d'imaginer de nouvelles issues. Elles prennent hélas modèle sur les écoles supérieures de commerce dont le succès est croissant. Subitement, sans qu'aucune consigne n'ait été donnée, elles se sont toutes perçues comme concurrentes. Elles ont transformé l'information en communication, joué des effets d'image. C'est à celle qui proposera les échanges les plus exotiques, les formations les plus séduisantes, les artistes les plus prestigieux. Le service public de l'enseignement de l'art devient ainsi, peu à peu, un marché.

L'avis des étudiants, la nécessité d'une profonde remise en cause d'une pédagogie sans doute usée, la démocratie interne, eux, sont passés aux oubliettes. Ils auraient pourtant dû être au cœur d'une véritable réforme.

### **Appel**

C'est pour toutes ces raisons que la CGT-EESAB appelle tous les personnels et les étudiants à des Etats Généraux à la rentrée 2015-2016 et invite les collègues et étudiants des autres écoles à se saisir de ce qui leur appartient. Refonder les écoles d'art est une urgence vitale. Cela ne se fera que par la volonté de ceux qui en sont les acteurs.

Pour la CGT-EESAB : Alain Bourges, secrétaire général